

N° : DE/44/8.8/12.10.2020-13

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES			
Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	16
Présents	30	Absents non représentés :	1
VOTANTS			46

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique salle du Château d'Eau à Monteux, le 12 octobre 2020, après convocation légale reçue le 6 octobre 2020, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Jean BERARD, M. Didier CARLE, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, Mme Cindy CLOP, M. Laurent COMTAT, Mme Patricia COURTIER, M. Dominique DESFOUR, Mme Jacqueline DEVOS, Mme Evelyne ESPENON, Mme Sylviane FERRARO, M. Cyrille GAILLARD, M. Stéphane GARCIA, Mme Sandy GEIGER, Mme Chantal GONNET-OLIVI, M. Christian GROS, Mme Florence GUILLAUME, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, M. Thierry LAGNEAU, M. Stéphane MICHEL, M. Samuel MONTGERMONT, M. Michel MUS, M. Guillaume PASCAL, M. Michel PERRAND, M. Christian RIOU, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Aurélie VERNHES, M. Gérôme VIAU.

Etaient Absents représentés :

Monsieur Fulgencio BERNAL (pouvoir donné à M. Gérôme VIAU), Mme Carine BLANC (pouvoir donné à M. Michel MUS), Mme Nadège BOISSIN (pouvoir donné à M. Guillaume PASCAL), M. Patrice DE CAMARET (pouvoir donné à Mme Florence GUILLAUME), Mme Aurélie DEVEZE (pouvoir donné à M. Laurent COMTAT), Mme KANTÉ Nathalie (pouvoir donné à M. Jean BERARD), Mme Annie MILLET (pouvoir donné à M. Mario HARELLE), M. Marc MOSSÉ (pouvoir donné à M. Michel TERRISSE), M. Christophe MOURGEON (pouvoir donné à M. Stéphane MICHEL), Mme Patricia NICOLAS (pouvoir donné à M. Michel PERRAND), Mme Christelle PEPIN (pouvoir donné à M. Serge SOLER), M. Raymond PETIT (pouvoir donné à M. Thierry LAGNEAU), Mme Valérie PEYRACHE (pouvoir donné à Mme Aurélie VERNHES), M. Bernard RIGEADE (pouvoir donné à Mme Cindy CLOP), Mme Emmanuelle ROCA (pouvoir donné à M. Stéphane GARCIA), M. Joël SERAFINI (pouvoir donné à M. Christian GROS).

Était Absent non représenté : M. David BELLUCCI

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : **M. Gérôme VIAU** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du Service Public du Traitement des Déchets Ménagers

La Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat est compétente en matière de collecte, traitement et tri sélectif des déchets des ménages et déchets assimilés. Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que le Président de la Communauté de Communes présente à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur les activités du service public d'élimination des déchets ménagers.

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

99_DE-084-248400293-20201012-12102020_13

Ce rapport est destiné à l'information des élus et des usagers du service public. Il a pour objectif de présenter les résultats techniques et financiers du dispositif d'élimination des déchets ménagers pour le compte des communes.

Le rapport annuel 2019 a été présenté à la Commission Environnement le 5 octobre 2020.

Le rapport annuel 2019 établi par le SIDOMRA, auquel adhère la CCSC, porte sur la partie traitement.

Il convient que le Conseil Communautaire prenne acte de la présentation du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public du traitement des déchets ménagers des Sorgues du Comtat et du SIDOMRA.

Le Conseil Communautaire,

Monsieur Michel TERRISSE, Vice-Président, et Monsieur Cyrille GAILLARD, Vice-Président, entendus,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

PREND ACTE de la présentation rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public du traitement des déchets ménagers des Sorgues du Comtat et du SIDOMRA, ci-annexés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Le Président,



Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**

